

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOUPILLIERES



**Date de convocation**  
**07 août 2020**

**Le 07 septembre 2020 à 20 heures,**  
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Goupillières, sous la Présidence de Mme FRANÇOIS Régine.

**Date d'affichage**  
**07 août 2020**

**Etaient présents :**  
Mme FRANÇOIS Régine, M. JEAN Stéphane, Mme MELEARD Muriel, Mr ALBERT Bruno, Mme BAUDRY Mireille, M. LOISEL Olivier, M. MOKRY Germain, Mme BELLO Céline, M. BOIVIN James, M. COGNET Pierre-Emmanuel, Mme CORDIER Marie-Hélène, Mme DELAINE Patricia, M. DESLANDES Pierre, Mme MEIER Sophie, Mme AMIOT-KLAJNY Coralie

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé :**

**Nombre de conseillers**  
**En exercice : 15**  
**Quorum : 8**  
**Présents : 15**  
**Absents : 0**  
**Vote : 15**

Le compte rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé à l'unanimité.

---

Madame Florence Granjus, notre député, nous a fait l'honneur d'assister à notre Conseil Municipal, et nous la remercions vivement pour sa présence, ses conseils avisés, et pour l'aide qu'elle nous propose dans la gestion de nos dossiers complexes.

**Pour rappel**, si vous êtes intéressés, Madame Granjus va tenir une permanence à la salle des fêtes de Goupillières, le **28 septembre 2020** et le **25 janvier 2021**.

Pour vous inscrire, merci de prendre rendez-vous sur internet :

<https://florencegranjus.fr> ou au 01 40 63 32 07.

#### 1) RENTREE SCOLAIRE 2020

La rentrée scolaire s'est bien déroulée selon le protocole sanitaire en vigueur à ce jour (COVID-19).

Bienvenue à notre nouvelle enseignante, Madame Cécile Cognet.  
Madame Fletcher, notre directrice et Madame Cognet accueillent actuellement 33 élèves (7 CP / 8 CE1 / 5 CE2 / 6 CM1 et 7 CM2).

La garderie est assurée par Madame Stéphanie PITETTE et par Madame Christine MICHEL, avec une ouverture à 7h30 et une fermeture à 19h.

Madame Valérie ROUAUD accueille chaque jour les enfants inscrits à la cantine sauf les mercredis. Elle est assistée dans cette tâche par Mesdames Pitette et Michel qui encadrent les enfants pendant toute la période du déjeuner et participent au service.

Nous leur souhaitons à toutes, une très bonne année scolaire.

#### 2) MODIFICATION DU STATUT DE MADAME STEPHANIE PITETTE, AGENT D'ANIMATION PERISCOLAIRE

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la nomination de Madame Stéphanie Pitette en tant que stagiaire « agent d'animation » (après 1 an de stage, elle sera titularisée).

#### 3) SALLE DES FETES – ACTIVITES COMMUNALES ET EXTRA-COMMUNALES (Yoga, tarot, assistantes maternelles etc...).

Suite aux nouvelles mesures de prévention face au Coronavirus, il est de notre responsabilité de contacter les entreprises de ménage spécialisées afin de protéger tous les intervenants.  
Le coût engendré ne nous permettra sans doute pas, dans le budget actuel d'intégrer ces frais.  
Dans un premier temps, aucune reprise des activités n'est envisagée.

La soirée « choucroute », (ou autres...), au profit de la caisse des écoles et la soirée « beaujolais nouveau » (instaurée en novembre 2019) n'auront pas lieu cette année.

La fête de Noël organisée chaque année, pour les enfants, se trouve également compromise et le Conseil Municipal réfléchit à une autre forme d'animation.

#### 4) CLOCHE DE L'EGLISE

Il nous a été signalé un décalage de la sonnerie de la cloche de l'église.  
La synchronisation va être rétablie suite au remplacement de l'antenne FI défectueuse.

#### 5) CADASTRE

Le site « cadastre.gouv.fr » n'est pas à jour actuellement, en temps réel. Ce qui pose un problème récurrent à la commission d'urbanisme.

Nous allons voir avec le cabinet de Madame GRANJUS le moyen d'améliorer cette situation.

**6) ARRET DE BUS LIGNE 78**

Dans la construction d'un nouveau contrat rural, la municipalité va prendre en compte dans le montage financier, un arrêt de bus dans les deux sens sur la CD11.

Dans le cadre de l'amélioration de la mobilité au sein des communes rurales, Madame GRANJUS est également prête à nous aider dans la mise en œuvre de ce dossier, et va à nouveau appuyer notre demande pour que le 78 ait l'autorisation de s'arrêter, comme par le passé (2018) sur la ligne Saint-Quentin en Yvelines/Mantes dans notre village. Ceci en attendant, que la voirie soit modifiée et que les futurs arrêts soient créés.

**7) ISOLATION MAIRIE :**

Nous avons en notre possession le chiffrage du montant des travaux ainsi que le montage financier qui nous permettra d'obtenir une subvention de 30%. Ces travaux pourraient être exécutés avant l'hiver.

**8) SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE ET DE LA MAIRIE :**

Une demande d'aide financière va être émise auprès du département. Les travaux pourraient démarrer en 2021.

**9) VOTE DES REPRESENTANTS DU SILY (Syndicat Inter régional du Lycée de la Queue lez Yvelines) :**

Le Conseil a élu à l'unanimité Madame Céline Bello et Monsieur Bruno Albert en tant que titulaires et Messieurs Germain Mokry et Olivier Loisel en tant que suppléants.

**La séance est levée à 22h30.**

## INFORMATIONS

### REMERCIEMENT:

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement, Monsieur GUERCHOUX qui a fait don d'un harmonium à notre l'Église, Saint Germain de Paris.

### COLLECTE DES DECHETS ET OBJETS ENCOMBRANTS:

Nous avons constaté des dépôts sauvages à différents endroits de notre commune.

**Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des déchets, ordures et encombrants sur la voie publique et dans le bois de la Justice.** Le nettoyage de ces dépôts reste à la charge de la Commune, et il nous est difficile de les évacuer sans avoir recours à des habitants bénévoles munis de remorques personnelles, que nous remercions pour leur aide.

Il est important de se conformer aux règles de collecte des déchets ainsi que des heures d'ouvertures des déchetteries indiquées par la Mairie. Les déchèteries de Méré et Garancières sont à la disposition des usagers.

Pour rappel la date de la prochaine **collecte des objets encombrants** sur notre commune est le :

**5 novembre 2020.**

Merci de déposer vos encombrants, la veille au soir uniquement.

**Il est également interdit de déposer autour du conteneur, situé rue de la Justice et réservé uniquement aux bouteilles ou aux boucaux en verre des cartons, plastiques ou autres déchets.**

Dans le cas où le conteneur est plein, veuillez ne pas déposer pas du verre en surface, le camion chargé de le vider ne peut plus le faire et c'est aussi à la charge de la commune de libérer l'espace pour permettre le vidage. Merci dans ce cas de bien vouloir, soit patienter en attente du prochain vidage, soit d'utiliser un autre container non plein sur une commune voisine.

Les collectes de **déchets végétaux** ont lieux tous les lundi matin **jusqu'au 9 décembre 2020.**